

Pierre et Vacances

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2022

Sixième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'inscription dans les statuts des modalités de conversion des actions de préférence « ADP 2022-2 »

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International
29, rue du pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Pierre et Vacances

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2022
Sixième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'inscription dans les statuts des modalités de conversion des actions de préférence « ADP 2022-2 »

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article R. 228-20 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les modalités de conversion des actions de préférence « ADP 2022-2 » dont l'inscription dans les statuts est envisagée, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément à l'article R. 228-20 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités de conversion des actions de préférence « ADP 2022-2 » dont l'inscription dans les statuts est envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les modalités de conversion des actions de préférence « ADP 2022-2 ».

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la présentation des modalités de conversion des actions de préférence dont l'inscription dans les statuts est envisagée.

Conformément à l'article R. 228-20 du Code de commerce, nous établissons le rapport prévu à l'article R. 228-18 du même code si des opérations de conversion d'actions de préférence « ADP 2022-2 » sont réalisées par votre conseil d'administration conformément aux dispositions statutaires.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 9 septembre 2022

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Bouby', written over a faint circular stamp or watermark.

Laurent Bouby

ERNST & YOUNG et Autres

Anne Herbein